

ment, auraient accusé de fortes concentrations de chômeurs, ce qui leur aurait nu considérablement. Je me demande si, dans l'ensemble du pays, certaines régions n'ont pas été défavorisées, par suite de la façon dont le ministère détermine les régions désignées. Je voudrais continuer la lecture de la description donnée du rôle du ministère.

En termes économiques plus précis, le Ministère cherche à atteindre un double objectif: accroître le niveau de la productivité et permettre à nos industries de soutenir la concurrence sur les marchés intérieurs et extérieurs. Il a, en outre, pour fonction de préparer et de mettre en œuvre des programmes destinés à créer de nouvelles occasions d'emploi et à relever les revenus grâce à l'expansion industrielle des régions du Canada qui ont été désignées pour cause de chômage chronique, de sous-emploi ou de faibles revenus.

Le ministre a répondu, il y a un jour ou deux, je crois, à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), que ce n'était pas le ministère de l'Industrie qui désignait les zones, mais plutôt le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, selon le taux de chômage qu'il y a dans les régions. L'honorable ministre se base sur le rapport du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour accorder de l'aide aux industries qui veulent s'installer dans ces régions.

● (5.50 p.m.)

Je comprends très bien la situation, mais je me demande si cette façon de procéder rend justice à toutes les régions, car dans la région qui m'intéresse, soit celle de l'Abitibi, il y a entre 400 et 500 hommes qui doivent se rendre dans la province d'Ontario pour travailler dans les exploitations forestières, où ils coupent le bois ou le transportent à des moulins pour être transformé et préparé pour le marché.

Ces hommes doivent voyager plus de cent milles pour revenir à leur domicile en fin de semaine, ce qui augmente considérablement leurs dépenses. De plus, ils ne peuvent pas être considérés comme chômeurs. Au fait, ils ne sont pas en chômage, mais ils doivent gagner leur vie dans une région située dans une province voisine et reconnue comme zone économiquement faible.

Alors, je crois qu'en procédant de cette façon, on commet une injustice envers le nord-ouest du Québec, parce que, à ma connaissance, il y a au moins deux industries de transformation forestière qui seraient intéressées à s'établir dans une ville du nord-ouest québécois, nommément: La Sarre; mais, ne pouvant obtenir de l'aide en vertu de la loi sur les zones désignées, elles iront probablement s'installer dans la province voisine, où elles pourront recevoir l'aide qui est accordée dans les zones désignées.

[M. Laprise.]

J'admets, comme l'honorable ministre et l'honorable député de Cochrane (M. Habel), que le nord de l'Ontario peut fournir des matières premières à cette industrie forestière. Mais je ferai remarquer à l'honorable ministre que le nord-ouest du Québec peut également fournir de nombreuses essences de bois pour alimenter ces industries de transformation.

Dimanche dernier, j'ai eu l'occasion d'aller visiter une nouvelle route qui a été «taillée» dans la forêt, au nord de La Sarre, vers la baie James, vers la mer. Je sais que la Chambre de commerce de La Sarre, dirigée par des hommes très enthousiastes et très entreprenants, a décidé, l'an dernier, sans attendre l'appui ou l'aide du gouvernement de la province de Québec, de construire cette route pour permettre l'exploitation des richesses forestières, minières, touristiques et autres qui existent dans cette région-là.

J'ai donc assisté dimanche dernier à l'inauguration d'une partie de cette route. J'ai pu constater l'étendue et la beauté des forêts qui longent les rivières Wawagosic, Harricana et tous les cours d'eau qui serpentent cette région boisée du nord du Québec.

Les rapports qui ont été soumis, tant par l'ingénieur Michel Tissé que par d'autres, nous indiquent qu'il y a des quantités considérables de bois qui ne demandent et qui n'attendent que d'être mises en valeur. Je dirais que toute cette partie de la forêt du nord-ouest québécois a plus de 100 ans de croissance et que le bois est prêt pour l'abattage. Par conséquent, je suis d'avis qu'on ne devrait pas tarder à exploiter ces ressources naturelles. De plus, l'installation de nouvelles industries permettrait de combattre le chômage qui sévit présentement dans le nord-ouest québécois.

La région abitibienne compte un grand nombre de chômeurs; il y en avait l'automne dernier, il y en aura ce printemps et même l'été prochain. Bon nombre de travailleurs n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et lorsqu'ils se présentent au bureau du bien-être social, on leur dit: Éloignez-vous, allez là où il y a du travail.

Alors, on les invite indirectement à s'expatrier, à se diriger vers d'autres régions, voire même d'autres provinces, pour trouver du travail qu'ils pourraient obtenir sur place, chez nous.

L'industrie de cette région n'est pas tellement diversifiée. Nous avons la forêt, les mines et un peu d'agriculture. Nous n'avons pas tellement de possibilités pour installer des industries, contrairement aux grands centres, parce que, pour certaines industries, il faudrait importer les matières premières, les transformer et les réexporter. C'est quelque chose qui est pratiquement impossible et qui